

PROFIL DU POSTE DE JURISTE TRADUCTEUR INTERPRETE

Poste de régime international basé à Porto-Novo (Bénin), contrat de 4 ans renouvelable une fois

Un (01) candidat par poste :

- Juriste interprète-traducteur français-anglais-français
- Juriste interprète-traducteur français-espagnol-français
- Juriste interprète-traducteur français-portugais-français

MISSIONS

Sous l'autorité du Chef d'Institution, les Juristes traducteurs interprètes :

- assurent, à partir des langues de leur profil linguistique, la traduction vers une des autres langues de travail de l'OHADA (français, anglais, espagnol, portugais), des Actes uniformes, règlements, décisions, ou tous autres documents de travail (courriers officiels, rapports, comptes rendus, discours, extraits de journaux ou périodiques...) ;
- participent à l'interprétation, à l'occasion des réunions officielles de l'OHADA ou des sessions de formation pour lesquelles l'interprétation est requise ;
- participent à la mise à jour et à l'enrichissement de la base de données terminologique (glossaire des termes juridiques) ;
- prêtent, sur demande, leur concours dans l'accomplissement de toutes autres tâches relevant de la traduction et de l'interprétation.

QUALIFICATIONS ACADEMIQUES ET PROFESSIONNELLES

Le candidat devra :

- être titulaire d'un diplôme de traducteur et d'interprète d'une institution reconnue ;
- justifier de connaissances juridiques avérées, spécialement dans le domaine du droit des affaires ;
- justifier d'une excellente maîtrise d'une des langues de travail et d'une bonne connaissance d'une autre langue de l'Organisation (français, anglais, espagnol, portugais) ;
- justifier d'une expérience professionnelle confirmée d'au moins cinq (5) années dans les domaines de l'interprétation et de la traduction ;
- avoir une bonne capacité de gestion des situations difficiles, et une aptitude à travailler dans un milieu professionnel multiculturel ;
- avoir le sens de la confidentialité, de la communication, de l'initiative, de l'autonomie et de l'organisation ;
- avoir une bonne expérience de l'utilisation des logiciels de traduction et des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, Email et autres outils de communication informatique).

ÉLIGIBILITÉ

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 50 ans au plus, au 1^{er} janvier 2023 ;
- être ressortissant de l'un des 17 États Parties au Traité OHADA, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Équatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo.